

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-20201126-31caccas-DE
Date de télétransmission : 07/12/2020
Date de réception préfecture : 07/12/2020

Séance du 26 novembre 2020

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (11) Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme CHOLLET, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (2) M. REBSAMEN (représenté par M. HOAREAU), M. MEZUI (représenté par Mme CHOLLET).

Membres excusés : (3) Mme HERVIEU, Mme JACQUEMARD, Mme VINDY.

Date de convocation : 20 novembre 2020.

Délibération n° : 31-2020

Objet : Décision modificative N°2 – exercice 2020

Il a été proposé d'ajuster les prévisions budgétaires sur l'exercice 2020 pour le budget principal du Centre Communal d'action sociale (CCAS) comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

Section d'investissement			
Chapitre	Article	Libellé article	DM n°2
20 Immobilisations incorporelles	205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	7 200,00
21 Immobilisations corporelles	2184	Mobiliers	10 800,00
21 Immobilisations corporelles	2188	Autres immobilisations incorporelles	-313 000,00
21 Immobilisations corporelles	2145	Construction sur sol d'autrui- Installations générales	313 000,00
Total dépenses réelles			18 000,00
Total dépenses d'investissement			18 000,00
024 Produits des cessions d'immobilisation			18 000,00
Total recettes d'investissement			18 000,00

En mouvement réels :

✓ En dépenses :

- Une nouvelle répartition des crédits 2020 à hauteur de 313 000 € sur les comptes 2145 « Construction sur sol d'autrui-installations générales, agencements, aménagements » et 2188 « autres immobilisations incorporelles » a été inscrite pour tenir compte de la prise en charge financière de différents travaux sollicités par le CCAS auprès d'Habellis (maître d'ouvrage) sur la nouvelle résidence Abrioux (notamment la modification du système de sécurité incendie avec des fonctionnalités supérieures aux obligations réglementaires et la liaison avec le PC sécurité de la Ville de Dijon, la mise en place de serrures électroniques par badge, la fourniture et la pose d'un portail automatique pour limiter l'intrusion de personnes extérieures, la fournitures et la pose de racks à vélos et de luminaires).
- Un crédit de 10 800 € est inscrit sur le compte « 2184 Mobiliers » et un crédit de 7 200 € sur le compte « Concessions et droits similaire, brevets ,licences » pour l'achat d'un logiciel pour la gestion financière du nouveau foyer Abrioux . Ces crédits permettront d'équilibrer la recette de 18 000 € de produits de cessions

✓ En recettes :

- Une recette de 18 000€ a été inscrite au compte 024 « produits des cessions d'immobilisation » pour la vente à l'assurance d'un véhicule accidenté appartenant au CCAS.

Après examen, les membres du conseil d'administration votent la décision modificative n°2 du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2020 et autorisent le Vice-Président du CCAS à signer tout document contractuel nécessité par son exécution.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

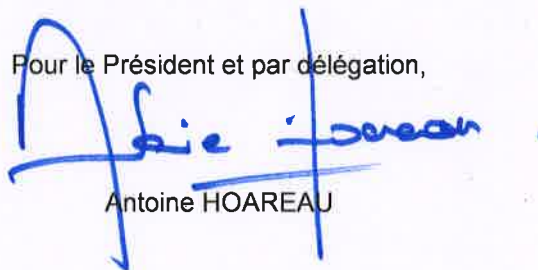
Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur municipal : 1

Pour le Président et par délégation,



Antoine HOAREAU